

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

CG/pk

Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 21 mars 2011

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 28 février 2011
2. Examen de divers transferts de crédits (liste communiquée par la secrétaire de la Commission)
3. Divers
 - Réponse du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural (courrier électronique du 16 février 2011)
 - Réponse du Ministère des Finances (courrier électronique du 2 février 2011)
 - Etat des travaux

*

Présents: Mme Diane Adehm, Mme Anne Brasseur, M. Lucien Clement, M. Félix Eischen, M. Eugène Berger en remplacement de M. Fernand Etgen, M. Claude Haagen, M. Lucien Lux, Mme Lydia Mutsch, M. Robert Weber, M. Marcel Oberweis en remplacement de M. Michel Wolter

Mme Caroline Guezennec, de l'administration parlementaire

Excusés: M. Félix Braz, M. Fernand Etgen, M. Gast Gibéryen, M. Michel Wolter

*

Présidence: Mme Anne Brasseur, Président de la Commission

*

1. **Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 28 février 2011**

Le projet de procès-verbal est adopté.

2. Examen de divers transferts de crédits (liste communiquée par la secrétaire de la Commission)

Les membres de la Commission commentent les transferts de crédits suivants :

- Transfert de crédit du Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région du 21 février 2011:
Montant : 100.000 euros
Motif : Maintenance non prévue de l'hélicoptère de police

La Commission avait déjà adressé un courrier au Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région en avril 2010 au sujet de transferts de crédits réalisés pour le même motif et portant sur l'exercice 2009. La réponse reçue au mois de juin 2010 indiquait que les transferts de crédits en question étaient dus à un mauvais fonctionnement administratif de l'opérateur de maintenance ALT. (Note de la secrétaire : dans sa réponse de l'époque (courrier électronique du 16 juin 2010), le Ministre signalait, entre autres, que « par manque d'expérience en la matière et faute de factures pour l'année 2008, la Police a sous-estimé les coûts réels de la maintenance non planifiée pour 2009 et a inscrit aux propositions budgétaires de l'année 2009 et 2010 le montant de 119.700 euros.(...) la Police évalue aujourd'hui les coûts imprévisibles à payer en 2011 à (...) 280.000 euros.».)

- 9 transferts du Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région - Direction de la gestion de l'eau :

La Commission constate d'abord que tous les arrêtés de transferts de crédits de la Direction de la gestion de l'eau sont dépourvus d'explications quant à leur raison d'être et décide donc de demander à ce que les transferts de crédits de cette direction soient motivés à l'avenir. L'un de ces transferts de crédits porte sur un montant de 155.800 euros. Vu la hauteur de ce montant, la Commission souhaite connaître les raisons de son imprévisibilité au moment de l'établissement du budget. (Note de la secrétaire : un courrier dans ce sens a été envoyé le mars 2011.)

Les autres transferts ne suscitent aucun commentaire particulier.

3. Divers

- Réponse du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

La Commission prend connaissance de la réponse du Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural aux questions soulevées dans son courrier du 4 janvier 2011. Tout en réalisant la complexité des procédures européennes en matière d'aides d'Etat, elle s'étonne du fait qu'après obtention de la réponse de la Commission européenne il faille encore quelques mois au ministère pour finaliser le projet de règlement grand-ducal dont il est question dans le courrier, même si, selon lui, « En cas d'accord de la part de la Commission européenne, le projet de règlement grand-ducal doit encore être modifié pour tenir compte des observations émises par les services de la Direction générale de l'Agriculture et du Développement rural lors des échanges de lettres entre le Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural et la Commission européenne, ainsi que de celles qui seront éventuellement contenues dans l'accord. ».

Elle décide de demander au Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural les raisons de ce délai qui lui paraît exagérément long.

- Réponse du Ministère des Finances

La Commission prend acte des explications du Ministre des Finances du 27 janvier 2011 au sujet de la réforme de la procédure budgétaire dont il définit actuellement les paramètres et qu'il espère mettre en œuvre en 2012 voire 2013 (budget 2013 ou 2014). Elle suivra l'évolution de cette réforme.

- Etat des travaux

La Commission examine l'état des travaux transmis à ses membres par courrier électronique.

- M. Félix Eischen est nommé rapporteur du rapport spécial de la Cour des comptes concernant la qualité de la planification des recettes fiscales.
- M. Gast Gibéryen est nommé rapporteur du rapport spécial de la Cour des comptes concernant les établissements publics – année 2011. Cette nomination en l'absence de M. Gibéryen est à confirmer par ce dernier au cours d'une prochaine réunion.
- Les dernières autorisations de dépassement de crédits non limitatifs ont été communiquées par courrier électronique aux membres de la Commission le 6 octobre 2010. Sur proposition de Madame le Président, les membres de la Commission disposent de deux semaines pour signaler leurs commentaires au sujet de ces autorisations à la secrétaire de la Commission. Leurs remarques feront ensuite l'objet d'une réunion.
- Madame le Président rappelle aux membres de la Commission qu'au cours de la réunion du 19 octobre 2009 la Commission avait décidé que les groupes parlementaires discutent de la problématique du contrôle de la Banque Centrale du Luxembourg (BCL) par la Cour des comptes afin qu'une décision sur la marche à suivre puisse être prise. Aucune prise de position n'a été communiquée à la Commission depuis.

Luxembourg, le 25 mars 2011

La secrétaire,
Caroline Guezennec

Le Président,
Anne Brasseur